



Conseil scolaire  
acadien provincial

---

**PLAN D'AFFAIRES  
2022-2023**

---

Adopté le 25 juin 2022



# Table des matières

1.0	Introduction et contexte de planification .....	3
2.0	Mission .....	7
3.0	Structure organisationnelle .....	8
4.0	Priorités .....	14
5.0	Rapport annuel sur les réalisations en 2021-2022 .....	17
6.0	Finances et exploitation .....	24
7.0	Principaux faits .....	26

# 1.0 Introduction et contexte de planification

Le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP), établi conformément à la Loi sur l'Éducation en Nouvelle-Écosse en 1996 :

- Offre aux enfants des parents ayants droit un programme d'enseignement en français langue première ;
- Livre et administre tous les programmes d'enseignement en français langue première ;
- S'assure que l'école publique dans laquelle est offert un programme d'enseignement en français langue première est connue comme « école acadienne » ;
- Est doté de responsabilités additionnelles par rapport à celles normalement consenties à un centre d'éducation dans la province de la Nouvelle-Écosse :
  - La promotion du programme d'enseignement en français langue première et la diffusion de l'information à son sujet ;
  - L'enrichissement de son matériel didactique d'information relatif à la culture acadienne ;
  - Dans le cadre de ses programmes d'enseignement, la promotion, par des activités, de la culture acadienne et la langue française.

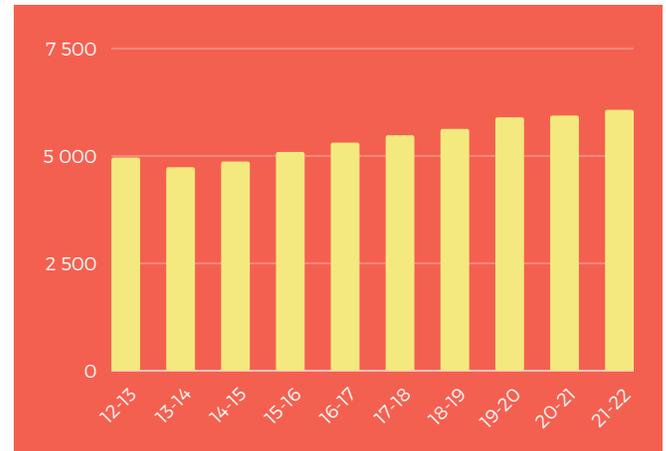
En plus, le CSAP œuvre à l'élaboration des programmes d'études pour français langue première en Nouvelle-Écosse et a été le premier conseil scolaire au Canada à développer ses propres programmes qui d'ailleurs, reçoivent l'approbation du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE).

Le CSAP compte vingt-deux (22) écoles réparties dans l'ensemble de la province de la Nouvelle-Écosse. Le siège social est situé à La Butte et les trois (3) bureaux régionaux sont localisés à Petit-de-Grat, à Dartmouth et à La Butte.

À la rentrée scolaire 2021-2022, l'ensemble des écoles du CSAP accueillait 6 543 élèves soit une augmentation de 126 élèves par rapport à l'année précédente où le nombre total d'élèves était de 6 417.

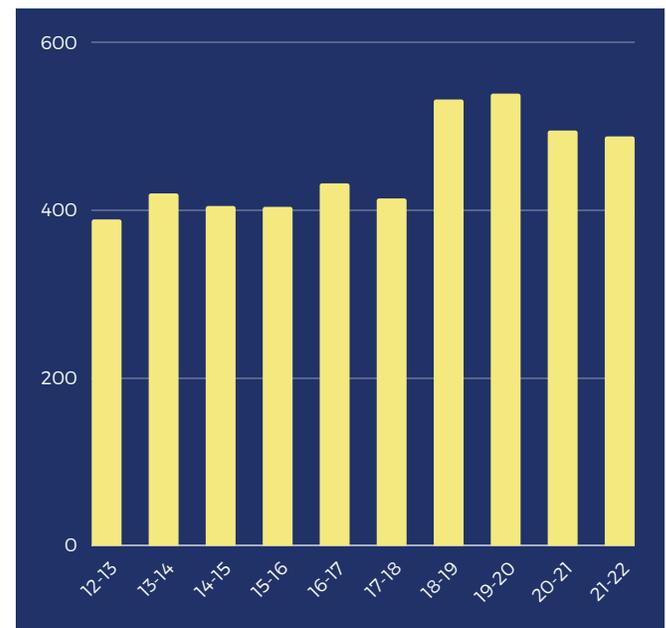
### Inscriptions - Maternelle à 12e

La programmation complète de la maternelle à la 12e année en français langue première a accueilli 6 056 élèves (une augmentation de 133 élèves).



### Inscriptions - Grandir en français

Le programme de prématernelle de la Nouvelle-Écosse – Grandir en français a accueilli 487 élèves âgés de quatre (4) ans. Ce programme est offert dans douze (12) des écoles élémentaires par les employé(e)s du CSAP, et à la clientèle des autres cinq (5) écoles élémentaires par le biais de partenariat avec des organismes de la petite enfance existant dans ces écoles ou à proximité.



Depuis le 1er avril 2022, le CSAP a entamé la 4e année de son plan stratégique qui a pour objectif la réussite éducative et sociale de tous les élèves afin qu'ils deviennent des citoyen(ne)s fier(-ère)s et engagé(e)s envers la langue française, la culture et la communauté.

En raison de la pandémie mondiale de la COVID-19 qui sévit toujours, il n'a pas été possible d'avancer le plan comme souhaité. En effet, les mesures sanitaires, la présence de cas dans les écoles et les hauts taux d'absentéisme du personnel (qui était malgré tout plus bas comparé aux autres centres) ne sont que quelques raisons qui ont contribué à retarder l'avancement du plan.

La rentrée scolaire 2021 s'est faite en personne en suivant les exigences de la Santé Publique. Durant l'automne, vu l'augmentation du nombre de cas, l'administration scolaire a travaillé en collaboration avec Santé Publique afin de rechercher les contacts proches pour les cas répertoriés dans les écoles. Ceci a occasionné un volume de travail important jusqu'au congé de décembre.

Malgré le contexte, plusieurs projets d'infrastructure ont pu prendre place mais il y a tout de même du retard dans tous les projets gérés par le Ministère de l'éducation et du développement de la petite enfance. La construction de l'École de Wedgeport a débuté, la fondation est maintenant terminée. L'École Jean-Marie Gay a été démolie et les travaux pour la nouvelle école de Clare sont prévu de débiter bientôt. Le projet de construction d'une autre école sur la péninsule de Halifax est en cours, un appel d'offres devrait être lancé prochainement. Le stationnement à l'École acadienne de Truro a été complété et l'École secondaire de Par-en-bas a inauguré son nouveau centre de métiers. Pour ce qui est des rénovations de l'École acadienne de Pomquet, celles-ci devraient être complétées d'ici septembre 2022.

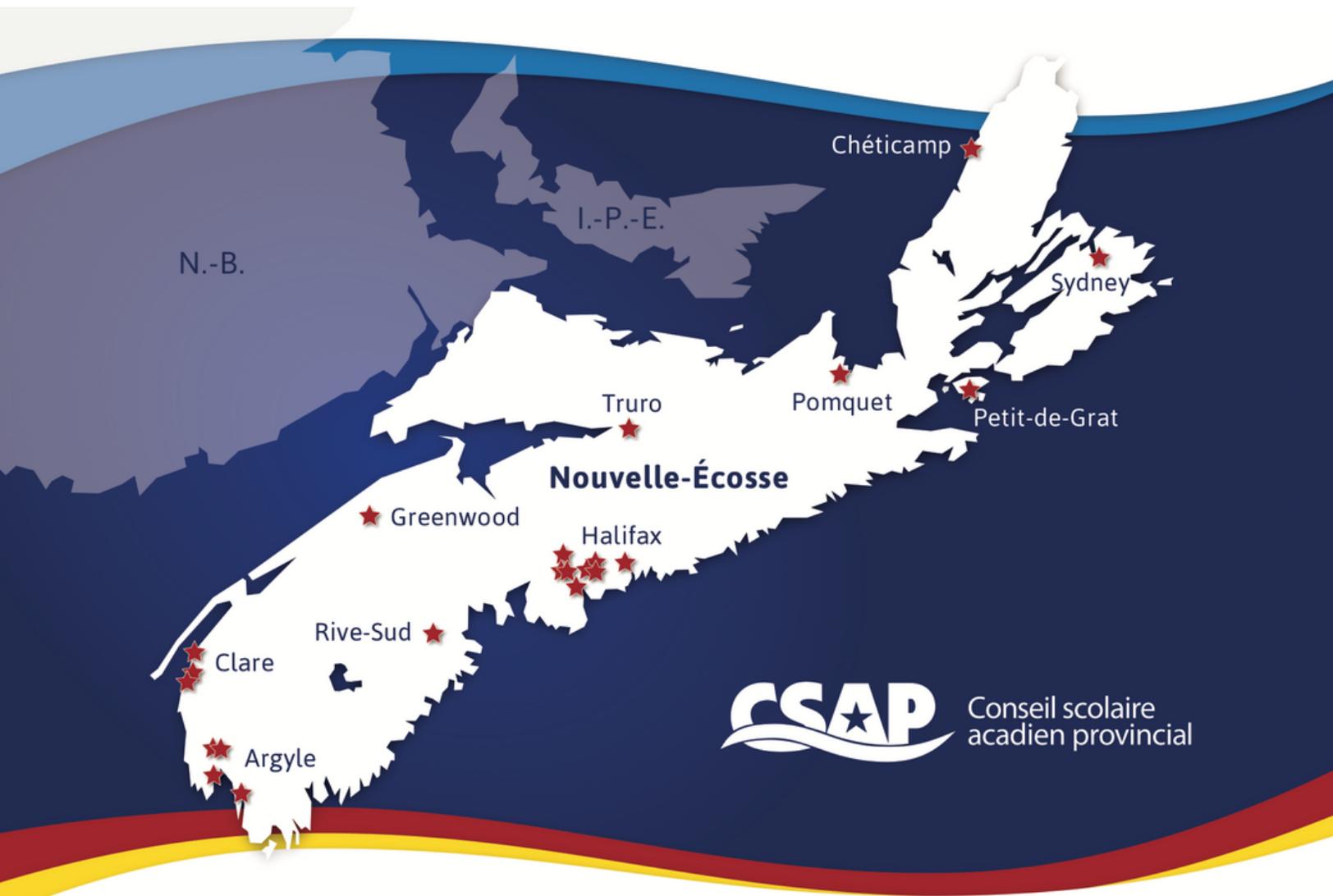
En avril 2022, le projet de loi 156 fut déposé : Loi concernant l'éducation acadienne et francophone. Ceci fait suite à la réforme sur le système d'éducation en 2018 et à l'annonce de l'honorable Zarch Churchill, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance à l'époque, de mettre en place une loi distincte en Nouvelle-Écosse régissant l'enseignement du français langue première et répondant aux besoins linguistiques et culturels uniques des Acadiens et des francophones de la province. Depuis 2018, deux lois encadrent l'éducation en français langue première : la Loi sur l'éducation de 2018 et la Loi de 1996. Aucune n'est conforme à la Charte ce qui est problématique. Une loi conforme à la Charte, séparée et indépendante pour le CSAP mettra en valeur l'héritage distinct et collectif de la communauté acadienne et réduira l'assimilation. Cette communauté a lutté longtemps pour que ses enfants soient éduqués dans sa langue et ses cultures.



## 2.0 Mission

Le Conseil scolaire acadien provincial offre une éducation en français de première qualité en tenant compte de son mandat culturel.

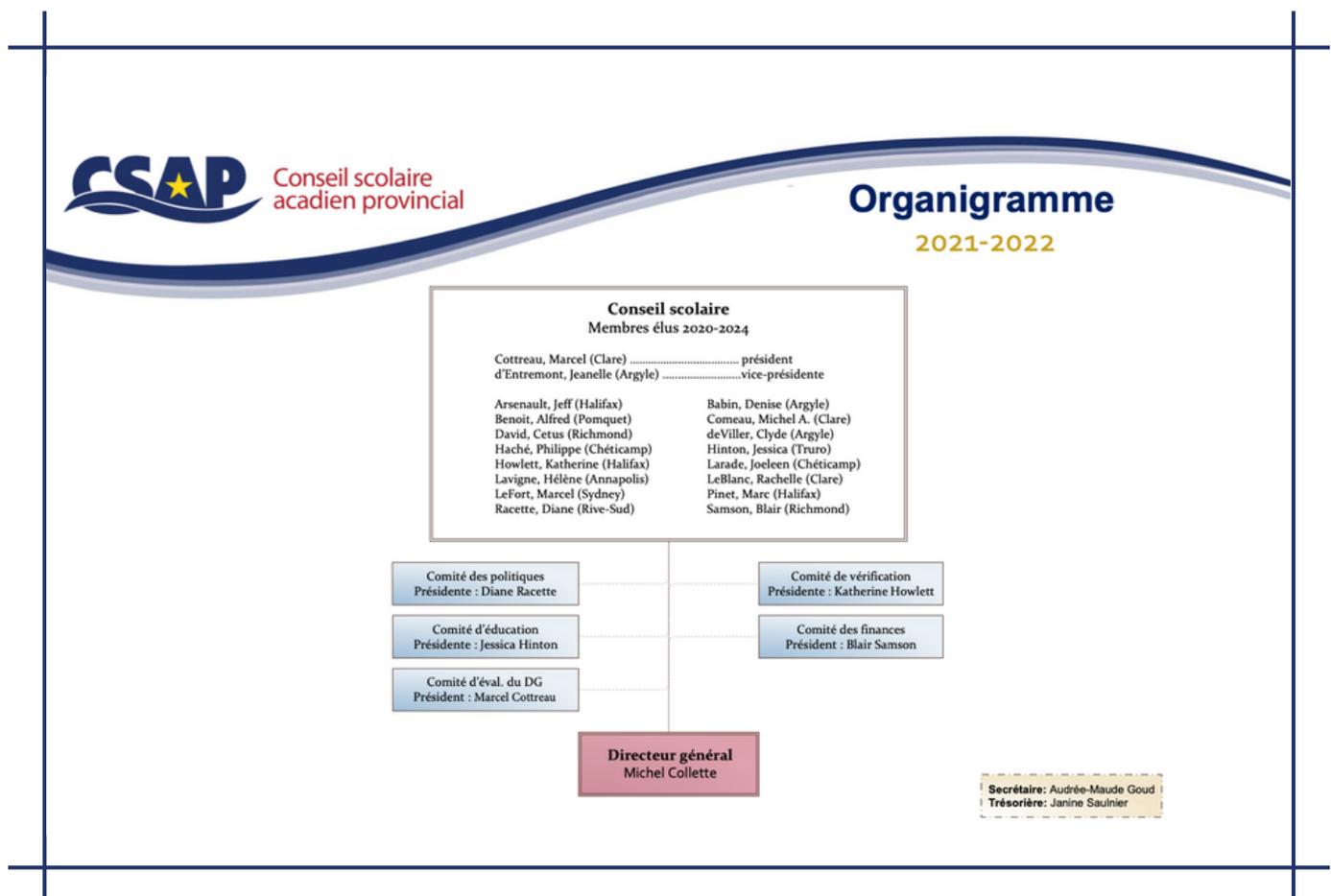
(Adoptée le 4 mai 2019)



### 3.0 Structure organisationnelle

Le Conseil est responsable de la gouvernance du CSAP. Les responsabilités du Conseil, envers le contrôle et la gestion des écoles publiques sous sa juridiction, sont conformes à la Loi sur l'éducation et les règlements qui s'y rattachent.

Le Conseil est composé de 18 conseillers scolaires. La présidence (P) et la vice-présidence (VP) sont élues par les membres du Conseil, une fois par an, conformément à la *Loi sur l'éducation*. Tous les quatre (4) ans, les élections scolaires ont lieu, en même temps que les élections municipales. Les dernières élections se sont tenues à l'automne 2020 où 10 nouveaux conseillers ont été élus. Les conseillers sont élus afin de représenter les dix circonscriptions du territoire de la Nouvelle-Écosse où se trouvent les 22 écoles du CSAP. À la table du Conseil, les conseillers prennent les décisions en fonction du rôle et du mandat du CSAP dans son ensemble.



Le Conseil se rencontre en moyenne huit (8) fois par année, soit en personne ou par le biais de conférences virtuelles. Les rencontres se déroulent les fin de semaine dans une des différentes régions de la province sous sa juridiction. Les réunions du Conseil, qui sont ouvertes au public, sont appuyées par une structure de comités légiférés et de comités mandatés par le conseil.

Le Conseil surveille l'avancement de son plan stratégique et des initiatives du MÉDPE par le biais de rapports fournis par la direction générale.

En vertu de l'article 39 (1), la direction générale a la responsabilité d'ensemble :

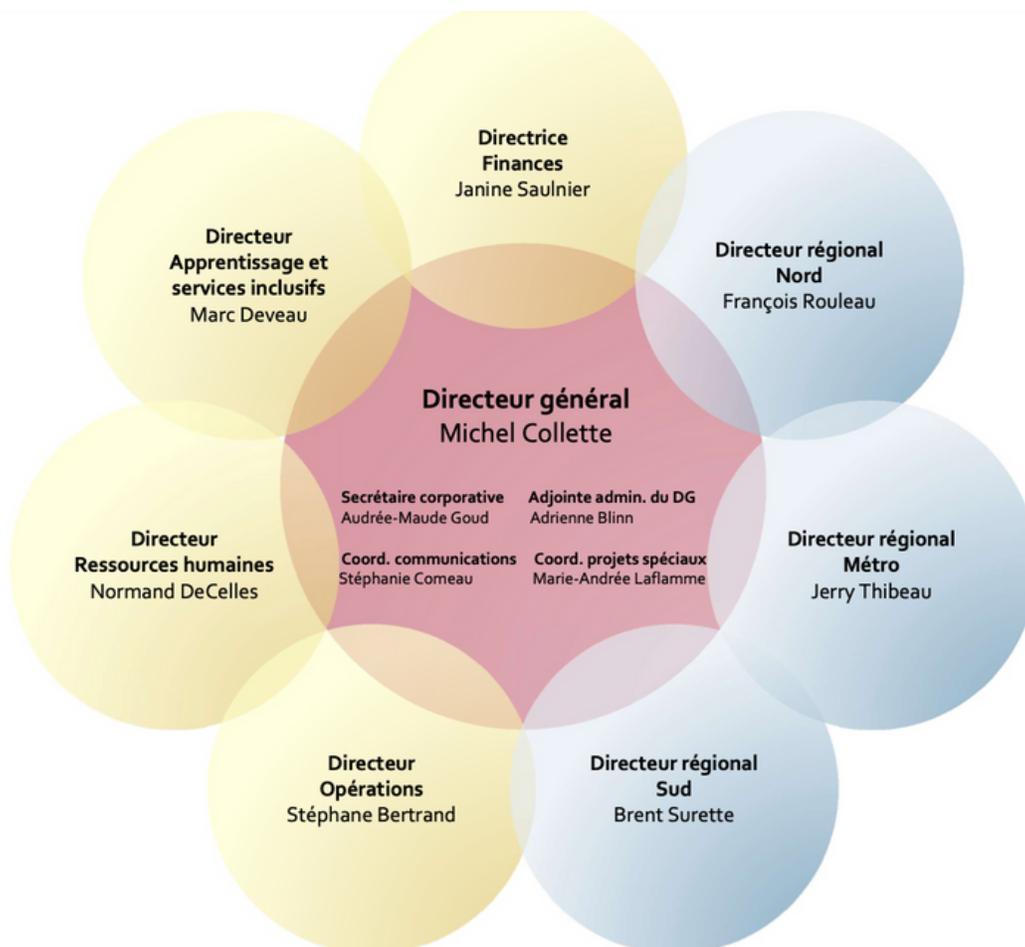
- (a) du bon fonctionnement du bureau du conseil scolaire et des écoles; et
- (b) de la surveillance de tous les employés du conseil scolaire.

En vertu de l'article 39 (3) de la *Loi sur l'éducation*, le directeur général répond au conseil scolaire relativement au rendement scolaire des élèves et des écoles et lui transmet un rapport chaque année au sujet de ce rendement.



Pour répondre à cette responsabilité, le directeur général est appuyé par l'équipe de gestion (apprentissage et services inclusifs, opérations, finances, ressources humaines, directions régionales) qui fournit un soutien direct aux écoles en s'attardant prioritairement aux actions relevant du plan stratégique du CSAP et des initiatives du gouvernement.

Chaque secteur remplit les fonctions dans les catégories prescrites conformément aux sections 63 à 69 du règlement de la *Loi sur l'éducation ministérielle* (CSAP) faite en vertu de l'article 145 de la *Loi sur l'Éducation* (CSAP).



## Secteur de l'apprentissage et des services inclusifs

Au cours de la dernière année, à la lumière de la nouvelle politique d'éducation inclusive de la Nouvelle-Écosse, nous avons combiné le secteur des services aux élèves et le secteur des services éducatifs afin de créer le secteur de l'apprentissage et des services inclusifs. Le service des programmes relève également de ce secteur (approuvé à l'intérieur d'élaboration de programmes d'études) appuyés des trois directions régionales (approuvées par le ministère pour reconnaître les défis géographiques d'un conseil provincial).

Le secteur de l'apprentissage et des services inclusifs relève de la direction du secteur de l'apprentissage et des services inclusifs assumant des fonctions dans les catégories prescrites suivantes :

- services aux élèves
- mise en œuvre du programme d'études
- respect des cultures et droits de la personne
- qualité et responsabilité d'éducation
- appui principal dans le domaine des programmes et des services aux élèves
- au nom de la direction générale, les directions d'école, y compris la supervision et l'évaluation
- technologie dans les programmes d'études, les salles de classe et les bureaux
- perfectionnement professionnel des enseignant(e)s
- comités d'école consultatifs, y compris les plans d'amélioration des écoles
- éducation communautaire et éducation pour adultes, si applicable, et tous les programmes additionnels destinés aux élèves.

Les services de soutien assurent un appui pour la réalisation des actions relevant du plan stratégique et des initiatives du gouvernement.





## Opérations

Le service des opérations relève de la direction des opérations assumant des fonctions dans les catégories prescrites suivantes :

- gestion des édifices, y compris l'accès de la communauté
- construction de nouvelles infrastructures, additions et changements
- transport des élèves
- technologie
- appui principal dans le domaine des opérations

## Finances

Le service des finances relève de la direction des finances qui assure les fonctions dans les catégories prescrites suivantes :

- budgets
- comptabilité, y compris la paie
- risques (assurances)
- achats
- appui aux vérifications
- gestion des fonds générés par les écoles
- appui principal dans le domaine des finances



## Ressources humaines

Le service des ressources humaines relève d'une direction des ressources humaines avec des fonctions dans les catégories prescrites suivantes :

- relations avec la main-d'œuvre, y compris l'appui des négociations locales et provinciales
- systèmes d'appréciation du rendement et de planification de gestion de la croissance
- perfectionnement professionnel des employés (sauf les enseignants) et coordination du programme de développement professionnel
- équité d'emploi
- santé et sécurité
- planification de succession
- coordination de la dotation du personnel
- recrutement et placement du personnel
- appui principal dans le domaine des ressources humaines

## Petite enfance

Le service de la petite enfance relève d'une des directions régionales. Cette dernière assume la responsabilité des fonctions dans les catégories prescrites suivantes :

- Gestion du programme prématernelle de la N-É-Grandir en français pour les enfants de 4 ans
- Soutien familial et accès à des ressources

## 4.0. Priorités

En lien avec son plan stratégique 2019-2023 adopté le 22 juin 2019, le CSAP a défini ses priorités comme étant le bien-être physique et mental, les relations école/famille/communauté, la rétention et le recrutement, la réussite académique et la sécurité linguistique.



### Bien-être physique et mental

#### RÉSULTATS DÉSIRÉS

- Accès efficace aux services appropriés de soutien et d'appui pour tous les élèves.
- Accès à une variété de programmes basés sur la santé physique et mentale.
- Amélioration de la satisfaction et de l'expérience de travail du personnel.
- Sensibilisation des élèves à une utilisation appropriée des technologies et au développement de la citoyenneté numérique.

#### STRATÉGIES MAJEURES

- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie qui favorise la santé et le bien-être de tous les élèves (Grandir en français à la 12e année).
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie qui favorise la santé et le bien-être du personnel.



### Relations école/famille/communauté

#### RÉSULTATS DÉSIRÉS

- Augmentation de la participation de la communauté et des familles dans les écoles.
- Augmentation de la visibilité du CSAP.
- Mise en place de services pour aider à la transition des nouveaux arrivants et des élèves internationaux.
- Augmentation du nombre d'initiatives stratégiques avec les partenaires communautaires.

#### STRATÉGIES MAJEURES

- Collaborer avec les partenaires pour enrichir les expériences des élèves et l'offre de programmes et de services en français tout au long de l'année.
- Créer un contexte favorisant l'engagement actif des familles face à l'éducation de leur enfant.
- Assurer la visibilité du CSAP sur la place publique afin de reconnaître la qualité de l'éducation en français langue première.
- Développer et mettre en œuvre une stratégie de recrutement et d'accueil des nouveaux arrivants et des élèves internationaux.



## Rétention et recrutement

### RÉSULTATS DÉSIRÉS

- Augmentation du taux de rétention des élèves (Grandir en français à la 12e année).
- Augmentation du nombre (%) de finissants qui choisissent de poursuivre des études postsecondaires en français ou d'obtenir un emploi en français.
- Amélioration du recrutement et de la rétention d'un personnel qualifié et compétent.
- Augmentation du nombre d'élèves inscrits (Grandir en français à la 12e année).

### STRATÉGIES MAJEURES

- Élaborer et mettre en œuvre un programme de recrutement et de fidélisation du personnel.
- Bonifier et offrir un plus grand nombre de programmes et de services pour les élèves (Grandir en français à la 12e année).
- Mettre en place un programme de recrutement et de rétention des élèves (Grandir en français à la 12e année).
- Favoriser des relations à long terme avec nos finissants pour contribuer à la pérennité des communautés acadiennes/francophones.



## Réussite académique

### RÉSULTATS DÉSIRÉS

- Atteinte des buts visés dans les Plans pour la réussite des élèves (PRÉ).
- Réduction des écarts de rendement des groupes vulnérables.
- Amélioration du rendement en littératie.
- Augmentation de la qualité et de la quantité d'infrastructures pour appuyer la réussite scolaire.

### STRATÉGIES MAJEURES

- Orienter les pratiques afin de cibler l'apprentissage et le rendement de tous les élèves.
- Répondre aux obstacles systémiques identifiés qui ont une incidence sur le rendement des élèves.
- Accompagner le personnel dans l'actualisation d'un plan de formation continue basé sur les normes d'enseignement et qui tient compte du contexte minoritaire.



## Sécurité linguistique

### RÉSULTATS DÉSIRÉS

- Perfectionnement des compétences langagières du personnel et des élèves.
- Augmentation de l'utilisation du français parlé dans les activités scolaires et parascolaires.
- Élargissement des espaces francophones.
- Poursuite des études postsecondaires en français ou obtention d'un emploi en français.
- Inscription des enfants d'anciens élèves dans les écoles du CSAP.

### STRATÉGIES MAJEURES

- Mettre en œuvre la stratégie provinciale en communication orale et en francisation dans toutes les écoles (Grandir en français à la 12e année).
- Favoriser l'épanouissement culturel et identitaire, ainsi que le perfectionnement langagier du personnel.
- S'approprier davantage d'espaces francophones dans nos communautés.



## 5.0 Rapport annuel sur les réalisations 2021-2022

Le plan stratégique 2019-2023 travaille avec les priorités stratégiques suivantes :

- Bien-être physique et mental
- Relations école/famille/communauté
- Rétention et recrutement
- Réussite académique
- Sécurité linguistique

Ces priorités s'enlignent parfaitement avec la réalité d'aujourd'hui et les besoins du système dans son ensemble.



## Bien-être physique et mental

### Développer une stratégie du bien-être physique et mental



#### Développer un guide pédagogique visant la pédagogie en plein air pour les élèves M-12

- Nous avons un comité en place pour l'élaboration du guide pédagogique visant le plein air. Nous avons l'intention de terminer l'ébauche avant la fin de l'année scolaire.

#### Entamer la révision des nouveaux programmes d'éducation physique pour les niveaux scolaires M-3

- Nous avons un comité en place pour l'élaboration des nouveaux programmes d'éducation physique pour les niveaux M-3. Nous avons l'intention de procéder à une mise à l'essai du programme d'études en septembre 2022 avec quelques écoles du CSAP.

#### Élaborer une stratégie qui favorise le bien être physique et mental pour le CSAP

- Nous avons fait énormément de progrès sur cette thématique, nous nous sommes rendu compte qu'il est essentiel de bien cibler les besoins et pour cette raison nous avons décidé de travailler le dossier via 2 angles différents. Dans un premier temps nous développerons un plan pour les élèves et dans un deuxième temps, un plan pour le personnel. Bien que nous ayons déjà pu tirer de grandes priorités dans le cadre des consultations tenues auprès de notre personnel à l'hiver 2021, notre partenariat avec EdCan aura permis de consulter des groupes d'employés-employeurs et de produire un rapport très détaillé soulignant les forces et améliorations à apporter avec des pistes de solution qui seront considérées pour notre stratégie de santé et bien-être du personnel. La rédaction de la stratégie va bon train et devrait pouvoir être validée par l'équipe administrative et les comités employés-employeurs à l'automne 2022.
- Il est important de souligner que nous mettons déjà en place certaines composantes du plan, la reconnaissance des employés à titre d'exemple.

## Relations école/famille/comunauté

### Encourager une plus grande participation de nos partenaires dans les écoles du CSAP

**Mettre en place une structure technologique qui permet plus facilement la participation de nos partenaires locaux, provinciaux, nationaux et internationaux dans les écoles du CSAP.**

- Nous avons terminé l'installation de 275 systèmes de vidéoconférences dans les écoles du CSAP ce qui donne maintenant accès à nos partenaires locaux, nationaux et internationaux accès virtuellement aux salles de classe du CSAP (ex: un conférencier à Ottawa pourrait maintenant présenter facilement à un groupe d'élève directement dans une salle classe).

**Entamer une planification avec nos partenaires afin de rédiger un plan d'action global pour la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse.**

- Le processus de planification est entamé, nous avons décortiqué les partenaires clés et sommes en consultation avec la FANE pour discuter des prochaines étapes. Toutefois, dans un effort d'identifier des gains à plus court terme, nous avons rencontré la plupart des partenaires de chacune de nos communautés individuellement avec la participation d'ÉcolesPlus, des agents de développement scolaire communautaire et la direction pour le CSAP dans le but d'identifier des possibilités de partenariats visant à produire une programmation estivale enrichie. Il est à noter que cet exercice a été facilité en collaboration avec la FPANE. Un rapport complet sera disponible d'ici à la fin juin.



## Rétention et recrutement

**Faciliter un plus grand recrutement de personnel qualifié en créant des partenariats toujours plus étroits avec l'Université Ste. Anne ainsi qu'avec d'autres institutions.**



**Inviter les étudiants à se joindre à des sessions de développement pédagogique offertes par le CSAP**

- Les étudiants et les professeurs dans le domaine des sciences de l'éducation de l'Université Ste. Anne seront invités à se joindre
- à notre conférence d'été.

**Développer des modules de DP Desire to Learn (D2L) explicitement pour les étudiants afin de les familiariser avec les pratiques préconisées au CSAP.**

- Nous avons réussi à obtenir des fonds supplémentaires via le Protocole sur les langues officielles dans l'enseignement (PLOE) pour financer un poste à cet effet, l'année prochaine 2022-2023, il y aura un poste dédié non seulement à la gestion, mais à la coordination du développement de cours en D2L, ce qui inclura des cours pour les étudiants universitaires.

## Bonifier la stratégie de rétention / recrutement d'élèves

**Entamer la rédaction d'une stratégie de rétention / recrutement d'élèves**

- Nous avons réussi à obtenir des fonds supplémentaires via le PLOE pour financer un poste à cet effet, l'année prochaine (2022-2023), il y aura un poste dédié à la rétention et au recrutement des apprenants. Ce poste vise entre autres à mieux comprendre les motivations des départs (rétention) ainsi que les décisions à prendre (recrutement) pour attirer les apprenants. Une stratégie sera rédigée pendant l'année scolaire 2022-2023.

## Réussite académique



**Jeter les bases nécessaires afin que le CSAP détienne les infrastructures physiques de qualité tout en misant sur les pédagogies universelles, notamment la conception universelle de l'apprentissage afin d'assurer la réussite de tous les élèves**

### **Assurer le maintien d'un accès universel à la technologie pour les élèves et le personnel**

- Nous avons réussi à maintenir un accès universel à la technologie pour les élèves et le personnel

### **Orienter les pratiques pédagogiques du 21e siècle selon un accès universel à la technologie**

- Nous continuons à travailler à outiller notre personnel vers les pratiques pédagogiques visant un accès universel à la technologie. Nous avons développé une série de sites web pour accompagner le personnel et la communauté vers cet objectif.
- Nous avons aussi travaillé de près avec nos partenaires, notamment l'équipe d'alpha familiale pour les appuyer vers une offre pédagogique virtuelle.

### **Orienter les pratiques pédagogiques du 21e siècle afin qu'elles s'alignent avec la conception universelle de l'apprentissage, et ce, en lien avec la politique d'éducation inclusive de la Nouvelle-Écosse**

- Nous avons réussi à obtenir des fonds supplémentaires via le PLOE pour financer un poste portant sur l'innovation pédagogique, l'année prochaine (2022-2023). Ce poste visera entre autres une réflexion sur la vision pédagogique au CSAP pour les 10 prochaines années, ce qui sera indissociable de la politique d'éducation inclusive.

### **Développer un module dans D2L visant les normes d'enseignement, et ce en lien avec la pédagogie en milieu minoritaire**

- Un module (ébauche) a été développé à cet effet, en date d'aujourd'hui il n'a pas été partagé avec le personnel du CSAP.



## Sécurité linguistique

### Renforcer la sécurité linguistique

**Veiller à la mise en œuvre et au lancement officiel de la stratégie de l'oral du CSAP pour l'équipe administrative (à partir d'août 2021), les mentors en communication orale et francisation (à partir d'août 2021) et le personnel scolaire (à partir de février 2022).**

- Nous avons lancé via notre plateforme de formation D2L les cours pour outiller le personnel administratif et les mentors en communication orale dans l'application et la mise en œuvre de la stratégie de l'oral. Il est important de souligner que la pandémie a réduit la capacité de faire un développement professionnel supplémentaire.
- Les cours portant sur la stratégie de l'oral sont accessibles au personnel scolaire depuis janvier 2022. Ces modules sont directement en lien avec la stratégie de l'oral du CSAP.

**Développer des modules portant sur la stratégie de l'oral via la nouvelle plateforme de développement pédagogique du CSAP (D2L)**

- Une série de modules portant sur la stratégie de l'oral ont été développés via la plateforme D2L.

**Élargir les espaces francophones dans nos salles de classe, dans nos écoles et dans nos communautés afin d'offrir plus de moments pour vivre en français.**

- Les mesures imposées par la santé publique en réaction à la pandémie (COVID-19) ont limité les rassemblements dans nos écoles. Ceci étant dit, nous nous sommes penchés davantage sur les espaces à l'intérieur des salles de classe et comment transformer celles-ci afin qu'elles soient plus conviviales pour vivre en français. De plus, un comité ponctuel a été mis sur pied pour produire un guide de la cour de récréation de la maternelle à la 6e année. Ce comité a pour mandat de créer un document pour les écoles, précisant un cadre pour la création d'espaces de jeux sécuritaires et d'animation d'activités en français. Une version en développement sera mise à l'essai dans quelques écoles pendant l'année scolaire 2022-2023 pour une pleine mise en œuvre dans nos écoles en 2023-2024.

## Droits et promotion de l'identité

### Défendre les droits et promotion de l'identité unique du CSAP

#### Un objectif parapluie qui vient s'insérer dans chaque facette du travail de la direction générale.

- Cette composante fut fondamentale et prioritaire pendant l'année scolaire 2021-2022. Une partie importante de mon temps fut consacrée à cette thématique. Le résultat est que nous avons réussi à non seulement rédiger un projet de loi, mais ensuite procéder au dépôt de celui-ci à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse.
- Nous avons aussi lancé une campagne de sensibilisation envers nos partenaires communautaires afin qu'ils comprennent les enjeux auxquels font face non seulement le CSAP mais la francophonie en Nouvelle-Écosse.



## 6.0 Finances et exploitation

Le CSAP est sur le point de boucler la troisième année de son plan stratégique 2019-2023. Les impacts de la COVID-19 se font sentir depuis mars 2020 et font en sorte que plusieurs projets doivent être reconduits à l'année fiscale 2022-2023.

À des fins budgétaires pour la période 2022-2023, une augmentation de 4,4 % est prévue dans les inscriptions de la maternelle à la 12e année c'est à dire que le nombre passera de 6 056 élèves à 6 322 élèves. Le budget 2022-2023 adopté par le CSAP le 25 juin 2022 se chiffre à 117 106 000 \$ et prévoit une dotation de 975,41 postes ETP (équivalent temps plein) comparativement à 921,45 tel que dans le budget l'an dernier. Les faits suivants sont à considérer par rapport au financement de l'éducation publique pour 2022-2023 :

- Débuter avec un budget statu quo de 2021/2022 sans impact de COVID et sans impact d'augmentation des services publics;
- Ajouter l'impact des hausses/baisses des inscriptions (au CSAP on prévoit une augmentation de 266 élèves de M à 12 pour un total de 6 322);
- Appliquer les principes de dotation adoptés par le Conseil;
- Ajouter les nouvelles équivalences temps plein provenant de l'initiative du ministère en lien avec l'inclusion (seront ajoutées une fois annoncé).

Les coûts actuels de COVID, et les coûts d'augmentation des services publics seront remboursés sur présentation de factures.

**BUDGET OPÉRATIONNEL 2022-2023****Exercice clos le 31 mars**

<b>Revenus</b>	<b>2021-22</b> Budget adopté	<b>2021-22</b> Actuel vérifié	<b>2022-23</b> Budget adopté
Province de la Nouvelle-Écosse	102 750 000 \$	104 125 124 \$	107 161 000 \$
Gouvernement du Canada	5 325 000 \$	4 842 699 \$	6 193 000 \$
Allocations des conseils municipaux	1 050 000 \$	748 579 \$	1 152 000 \$
Autres revenus	2 500 000 \$	2 616 586 \$	2 600 000 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>111 625 000 \$</b>	<b>112 332 988 \$</b>	<b>117 106 000 \$</b>
<b>Dépenses</b>			
Gouvernance du conseil scolaire	500 000 \$	433 125 \$	500 000 \$
Bureau de la direction générale	1 600 000 \$	2 298 122 \$	1 600 000 \$
Service des finances	850 000 \$	784 509 \$	850 000 \$
Service des ressources humaines	800 000 \$	771 117 \$	800 000 \$
Services scolaires	74 410 000 \$	73 412 551 \$	77 562 000 \$
Service des opérations	20 000 000 \$	26 130 447 \$	20 400 000 \$
Initiatives du CSAP	1 550 000 \$	1 335 224 \$	2 188 000 \$
Élaboration de programmes	1 650 000 \$	1 021 578 \$	1 636 000 \$
CPRP	775 000 \$	715 024 \$	755 000 \$
Programme de prématernelle - 4 ans	7 990 000 \$	3 774 605 \$	8 615 000 \$
Fonds générés par les écoles	1 500 000 \$	1 539 313 \$	2 200 000 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>111 625 000 \$</b>	<b>112 215 615 \$</b>	<b>117 106 000 \$</b>
<b>Surplus (déficit) annuel</b>	<b>0 \$</b>	<b>117 373 \$</b>	<b>0 \$</b>

## 7.0 Principaux faits

Élèves ●	2020	2021
Nombre total d'élèves	5 923	6 056
Taille moyenne des classes M-2	17,0	17,3
Taille moyenne des classes 3-6	21,1	21,9
Taille moyenne des salles de classe 7-9	22,0	22,7
Taille moyenne des classes 10-12	---	---
Nombre total de classes et de sections	65	65,4
Personnel (ETP) ●	2020	2021
Éducateurs et administrateurs dans l'école	528,48	531,03
Personnel de soutien non enseignant dans l'école	132,52	146,08
Soutien aux programmes	26,00	27,00
Soutien aux programmes non enseignant	9,00	9,00
Transports	28,92	28,94
Gestion des immeubles	55,69	55,69
Administration	29,00	30,00
Soutien technologique	7,00	7,00
Autres programmes	87,21	88,21
Technologie ●	2020	2021
Nombre d'élèves par ordinateur pour l'enseignement	0,92	0,80
Nombre d'ordinateurs et d'appareils par technicien	1 648	1 948
Gestion des immeubles ■	2020	2021
Surface totale des écoles en pieds carrés	1 314 092	1 545 650
Nombre de pieds carrés par élève	223	255
Nombre de pieds carrés d'exploitant privé	140 824	0
Coût de fonctionnement ▲	7 434 987 \$	8 307 802 \$
Coût de fonctionnement au pied carré ▲	6,35 \$	5,37 \$

Transport 	2019	2020
Nombre total d'autobus pour les trajets normaux	113	125
• CSAP	42	42
• Stock	71	83
Nombre total d'autobus de réserve exploités	---	---
• CSAP	7	7
• Stock	10% de la flotte	10% de la flotte
Nombre total d'élèves transportés	6 217	6 071
• CSAP	1 845	1 836
• Stock	4 169	3 960
Coût total du transport des élèves 	9 218 183 \$	9 630 448 \$
Coût total par élève transporté 	1 483 \$	1 586 \$
Nombre total de trajets d'autobus au quotidien	370	410
Nombre moyen d'élèves par trajet d'autobus	33	28
Coût/unité - sous-contrat 	73 341 \$	72 369 \$
Coût/unité - conseil scolaire 	68 069 \$	64 424 \$
Nombre total de km parcourus pour le transport des élèves	2 923 300	3 052 901
Nombre total de km parcourus par autobus	3 654 125	3 816 126

 30 septembre

 31 mars

 30 juin